

Demande de refus de compensation au semestre ou au diplôme

Le **refus de compensation au semestre** permet à l'étudiant de redoubler une (ou des) UE AJ d'un semestre validé lors du dernier semestre temporel (date limite de la demande : au plus tard 2 jours après l'affichage des résultats de semestre).

Le résultat du **semestre devient AJ**, et les **notes obtenues** (UE, semestre, diplôme) lors du redoublement **remplaceront les anciennes, même si elles sont moins bonnes**.

Le **refus de compensation au diplôme** permet à l'étudiant de redoubler une (ou des) UE AJ suivies lors du dernier semestre temporel et qui appartiennent à un semestre AJ ou ADM¹ de la Licence validée (date limite de la demande : au plus tard 5 jours après l'affichage des résultats de diplôme).

Le résultat au **diplôme devient AJ** (ainsi que le résultat du semestre s'il était ADM), et les **notes obtenues** (UE, semestre, diplôme) lors du redoublement **remplaceront les anciennes, même si elles sont moins bonnes**.

Nom : Prénom : Numéro d'étudiant :

inscrit en Licence STS

L1 – Portail Math-Info PCSI SVT

L2 – Portail Math-Info PCSI SVT

mention ou parcours (selon le cas) :

L3 – Parcours :

refuse la compensation au semestre/à l'année

refuse la compensation au diplôme²

(rayer la mention inutile ; garder les deux mentions si besoin : UE à redoubler dans un semestre ADM de la Licence validée)

demande à redoubler les UE : Code : Libellé :

Code : Libellé :

du semestre : S1 S2 S3 S4 S5 S6

Règle : L'étudiant apporte ce jour ce formulaire et sa fiche IP à la Scolarité, Le Quai 43, puis retourne avec sa fiche IP saisir son IP auprès de son référent pédagogique (délai de prise en compte de la mise à jour : 1 heure environ).

A Villeurbanne, le

Signature de l'étudiant

Nom et Signature du référent pédagogique

¹ : Si le semestre est ADM, il faudra non seulement refuser la compensation au diplôme, mais aussi la refuser au semestre correspondant.

² : Au plus tard 5 jours après l'affichage des résultats de diplôme.